

Laurent Echeverria

Commissaire aux Comptes

Agréé près de la Cour d'appel de Pau

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon

64600 Anglet

Tel : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71

Association BULTZA
Monsieur le Président
Mairie des Aldudes
Route d'Urepel
64430 LES ALDUDES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE 225-38
DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs.

En application de l'article L. 225-40 du nouveau code de commerce, je porte à votre connaissance les conventions suivantes visées à l'article L. 225-38 du même code :

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE :

NEANT

II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES
ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT
L'EXERCICE :

<u>NATURE ET OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
<u>Administrateur concerné :</u> Chambre des Métiers	
Coût de l'animation et de la direction générale de l'association assuré par Monsieur Charles MARTINEZ	15 390 €

Fait à Anglet,
le 10 juin 2008
L. ECHEVERRIA
Commissaire aux Comptes

Laurent Echeverria

RA

R.

Laurent Echeverria

Commissaire aux Comptes

Agréé près de la Cour d'appel de Pau

16 rue Marjose Bastié, Parc d'Activités de Maignon

64600 Anglet

Tél : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71

ASSOCIATION BULTZA

MAIRIE DES ALDUDES

Route d'Urepel

64430 LES ALDUDES

----0000000000----

**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2007**

Laurent Echeverria

Commissaire aux Comptes

Agréé près de la Cour d'appel de Pau

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon

64600 Anglet

Tél : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, sur :

- **le contrôle des comptes annuels de l'association BULTZA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,**
- **la justification de nos appréciations,**
- **les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.**

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

LE

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance l'élément suivant :

- Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, j'ai été conduit à examiner les modalités d'octroi des prêts par l'association ainsi que le traitement de ceux-ci.

Les appréciations que j'ai portées sur ces éléments s'inscrivent dans ma démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion des dirigeants et dans les documents mis à la disposition des membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Anglet,
Le 10 juin 2008

L. ECHEVERRIA



ASSOCIATION BULTZA

MAIRIE DES ALDUDES

**Route d'Urepel
64430 LES ALDUDES**

----0000000000----

ETAT COMPTABLE
DU 01/01/2007 AU 31/12/2007

LE

ASSOCIATION BULTZA

MAIRIE DES ALDUDES
Route d'Urepel
64430 LES ALDUDES

----0000000000----

SOMMAIRE

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

« BULTZA »
 ASSOCIATION LOI 1901
 SIEGE SOCIAL : MAIRIE DES ALDUDES
 ROUTE D'UREPEL
 64430 LES ALDUDES

-ooOoo-

BILAN

ACTIF

PASSIF

31/12/2007 31/12/2006

31/12/2007 31/12/2006

	31/12/2007	31/12/2006		31/12/2007	31/12/2006
Prêts consentis			<u>Fonds associatifs</u>		
Capital restant dû	680 188.99	619 575.89	1) sans Droit de reprise	265 047.77	264 590.52
Engagements a recevoir	4 262.45	26 841.89	2) avec Droit de reprise	596 790.80	596 790.80
Disponibilités			Report a nouveau	-10 882.94	-6 620.82
Banque et caisse	70 812.73	171 987.28	Résultat de l'exercice	7 319.96	-4 262.12
Valeur mobilier placemen	129 987.49	100 003.82	Dettes fournisseurs	12 476.07	11 410.50
			Emprunts a verser	10 500.00	46 500.00
			Produit constaté d'avance	4 000.00	10 000.00

Total : 885 251.66 918 408.88

Total : 885 251.66 918 408.88

LE

« BULTZA »
 ASSOCIATION LOI 1901
 SIEGE SOCIAL : MAIRIE DES ALDUDES
 ROUTE D'UREPEL
 64430 LES ALDUDES

-ooOoo-

COMPTE DE RESULTAT

	<u>CHARGES</u>		<u>PRODUITS</u>		
	31/12/2007	31/12/2006		31/12/2007	31/12/2006
Animation ch.des métiers	30 780.00	26 182.00	Fonds garantie FGIF		
Direct° générale.Ch.métier	4 104.00		Com° Aquit.Transmission	1 000.00	500.00
Sofaris assurance sur l'insolvabilité des prêts	4 527.00	3 312.00	Cotisations membres	11 058.00	5 858.00
Honoraires	4 491.96	4 492.00	Dons manuels non affecté	710.00	
Frais acte - publicité	398.88		Subvention fonctionnement	23 840.00	16 356.00
Reception et divers autres	18.97	26.61	Reprise provision sur prêt	2 409.32	6 448.80
Cotisation France initiative réseau (FIR)	1 439.00	1 226.00	Transferts de charges	19 494.00	13 091.00
Dépréciation des prêts	0.00	2 446.59			
Dotation provision	3 254.80	2 409.32			
Perte prêt irrécouvrable		6 420.68			
Perte sur subvention	2 175.48				
Perte exceptionnelle	1.27	0.72			

Total : 51 191.36 46 515.92

Bénéfice : 7319.96

Total : 58 511.32 42 253.80

Perte : 4262.12

LE

« BULTZA »
ASSOCIATION LOI 1901
SIEGE SOCIAL : MAIRIE DES ALDUDES
ROUTE D'UREPEL
64430 LES ALDUDES

-ooOoo-

ANNEXE

L'exercice clos le **31 décembre 2007** a une durée de **12 mois**.

Le total du bilan s'élève à 885 251,66 €.
Le compte de résultat dont le total s'élève 58 511,32 €.
se solde par un bénéfice de 7 319,96 €.

• **PRESENTATION DES COMPTES**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

• **METHODES GENERALES**

• **Convention de principe**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

• **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

LE

- **Amortissements et immobilisations**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens (voir tableaux d'amortissement joints).

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- **CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- **FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

Evénements principaux de l'exercice : Aucun bénéficiaire de prêt n'a été déclaré douteux cette année. Pour cette raison, aucune provision pour dépréciation n'a été constituée. La provision qui figure en compte est le report de celle constituée en 2006, et concerne les mêmes intéressés.

- **SUIVI DES PRETS DEFINITIVEMENT IRRECOUVRABLES**

Prêts devenus irrécouvrables dans l'exercice	Prêts irrécouvrables au cours des exercices antérieurs	Cumul des prêts irrécouvrables à la date de clôture de l'exercice
néant €	12 518,60 €	12 518,60 €

- **TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute de clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	622 022	372 000	311 386	682 636
TOTAL	622 022	372 000	311 386	682 636

• **TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	Néant			Néant
Immobilisations corporelles	Néant			Néant
Immobilisations financières	Néant			Néant
TOTAL	Néant			Néant

• **TABLEAU DES PROVISIONS**

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Néant			Néant
Provisions pour risques	Néant			Néant
Provisions pour charges	Néant			Néant
Provisions dépréciations prêts	2 446,59	néant	Néant	2 446,59
Provisions dépréciation clients	2 409,32	3 254,80	2 409,32	3 254,80
TOTAL	4 855,91	3 254,80	2 409,32	5 701,39

• **AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS**

<i>Origines</i>		
- Perte comptable 2006		4 262,12
- Report à nouveau débiteur antérieur		6 620,82
- Prélèvement, le cas échéant ; sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
<i>Affectations</i>		
- Report à nouveau débiteur		10 882,94
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)		
- Fonds associatif sans droit de reprise		

• **CREANCES ET DETTES**

ETAT DES CHARGES A PAYER

Dettes animation chambre des métiers 2° semestre 2007	5 643,00 €
Honoraires.....	4 491,95 €
Caution Sofaris 4° trimestre 2007.....	2 313,00 €

LE

PRODUITS A RECEVOIR

Caisse épargne cotisation 2007.....	1 000,00 €
Fédération bancaire Française cotisation 2007	305,00 €
Indar cotisation 2007	100,00 €
Maaf cotisation 2007	305,00 €
Malakoff cotisation 2007	600,00 €
Aquitaine transmission (commissions sur prêt)	750,00 €

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Société générale	4 000,00 €
------------------------	------------

• EFFECTIF MOYEN

L'association n'est dotée d'aucun personnel salarié.

• INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mises à disposition...)

La chambre des métiers a fait un abandon de créance à hauteur de 19 494 euros correspondant à la moitié de sa charge de travail d'animation, et à l'intégralité de son travail de direction générale.

-o O o--

LE